

UN OBJECTIF : LE MEILLEUR SERVICE AU MEILLEUR PRIX UN (CONTRE)-EXEMPLE : LA GESTION DE L'EAU DANS LA REGION URBAINE GRENOBLOISE

UN DEBAT PUBLIC POUR UNE GESTION TRANSPARENTE

Eau Secours salue la naissance du Collectif Eau pour la région grenobloise (Coerg). Il est pour l'instant constitué de l'Action Municipale Ismerusienne (Saint Ismier), Bernin Info, Eau Secours, Meydia (Meylan), UFC Que Choisir Grenoble, les Verts du Grésivaudan, les Verts de Meylan.

Le Coerg est déterminé à faire connaître et respecter une gestion de l'eau dans la région grenobloise qui soit enfin conforme à l'intérêt général. Les points que nous abordons dans ce numéro d'été de la Lettre d'Eau Secours démontrent que nous en sommes encore éloignés et qu'il est nécessaire qu'un débat public s'instaure durablement.

Le Coerg est coordonné par le président de Bernin Info :

Didier Medori - 89 chemin des Michelières - 38190 BERNIN - 06 10 80 84 12 - courriel : didier.medori@wanadoo.fr
site : <http://www.bernin.info>

(Le site d'Eau Secours a été actualisé cet été et traite lui aussi du dossier du SIERG : <http://www.eausecours.free.fr>)

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Grenobloise (SIERG) fournit en eau potable (en totalité ou en partie), 36 communes ou communautés de communes de la région. Il est présidé par Claude Bertrand, élu municipal d'Echirolles, par ailleurs vice-président du Conseil Général de l'Isère en charge de la Culture et néanmoins président du Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC).

L'enquête publique (début 2004) concernant le projet de doublement de la conduite d'adduction en eau potable du Grésivaudan ayant abouti à un avis défavorable, le SIERG a présenté en juin 2005 une nouvelle enquête, qui se trouve reportée à la mi-septembre 2005 du fait d'un problème de santé du commissaire enquêteur. Ce dossier soulève toujours un certain nombre de questions que nous vous soumettons dans cette Lettre d'Eau Secours. (p. 1 à 4).

Nous vous en souhaitons bonne lecture et vous invitons à vous joindre aux actions présentées et proposées (p. 4 à 6).

LES QUESTIONS

LE PROJET DE DOUBLEMENT DE LA CONDUITE AEP DU GRESIVAUDAN (p1)

L'ALTERNATIVE AU PROJET DE DOUBLEMENT DE LA CONDUITE AEP DU GRESIVAUDAN (p2)

LA SECURISATION DES RESEAUX (p3)

LE PROJET « EAU D'OLLE » (p3)

L'ASPECT FINANCIER ET LE RISQUE (p5)

LE PROJET DE DOUBLEMENT DE LA CONDUITE AEP DU GRESIVAUDAN

1. Quel est l'objet de l'enquête publique qui a débuté le 1^{er} juin 2005 ?

Il existe actuellement une canalisation de diamètre 500 mm aboutissant à Crolles mais pour répondre à l'accroissement des besoins en eau potable du secteur Crolles – Bernin, accroissement essentiellement dû au développement des industries de la micro électronique de ce secteur, le SIERG est amené à doubler la canalisation actuelle par une canalisation de diamètre 600 mm selon un tracé différent du tracé de la canalisation existante.

2. En quoi l'enquête publique de 2005 se distingue-t-elle de celle de 2004 ?

L'objet de l'enquête publique est le même que celui de 2004. L'enquête publique précédente n'avait pas abouti, le commissaire enquêteur ayant donné un avis défavorable au motif de l'absence d'étude d'impact. Ce dernier avait également relevé l'insuffisance des motivations économiques.

3. Comment se caractérise le réseau d'adduction du SIERG par rapport à ce projet ?

Du fait de la faiblesse de sa ressource au regard de ses ambitions et des caractéristiques de son réseau d'adduction, le système SIERG n'est ni économique, ni simple, ni sûr.

4. Quels sont les points faibles de ce projet ?

Le projet du SIERG est très compliqué et très coûteux. Il n'apporte pas de sécurité en matière d'approvisionnement. A partir d'une seule conduite qui relie les puits du captage SIERG jusqu'à Gières, le SIERG projette d'alimenter deux conduites de Gières à Crolles (l'ancienne et la nouvelle). C'est pourquoi il a besoin de surpresseurs et d'utiliser des conduites renforcées et des réservoirs intermédiaires.

Un surpresseur est une machine qui pousse très fort l'eau dans les tuyaux pour augmenter le débit et donc le volume d'eau transporté. Le SIERG annonce un budget pour les seuls surpresseurs de 3 millions d'euros pour faire fonctionner le projet de conduite supplémentaire entre Gières et Crolles. De plus, un surpresseur consomme de l'électricité, tombe en panne... Pour supporter les fortes pressions du surpresseur, on doit choisir des tuyaux particuliers, et particulièrement chers. Mais

alors, le risque devient très élevé pour les vannes en cas de coup de bélier.

Enfin, à Crolles, on doit construire un réservoir de 14 000 m³. La délibération n°1 du bureau syndical du SIERG du 20 août 2003 le chiffrait à 5 millions d'euros

5. Quelle est la position des élus siégeant au SIERG concernant le projet de doublement de la canalisation du Grésivaudan ?

Les élus ont voté à l'unanimité ce dossier moins trois abstentions. Un vote surprenant ! A se demander si les élus qui ont voté favorablement ont eu tous les éléments d'information en leur possession.

6. Le président du SIERG a-t-il la volonté d'aboutir sur ce dossier dans un sens conforme à l'intérêt général ?

Le président du SIERG, Claude Bertrand, par ailleurs président du Syndicat mixte des transports en commun (SMTC) de l'agglomération grenobloise a eu l'occasion de s'exprimer dans la presse locale sous sa casquette de président du SMTC en ces termes « Nous ne pouvons pas continuer à réfléchir au sens strict de nos territoires. Nous ne serons pertinents en matière de transports qu'en liaison étroite avec ceux que nous entourent : pays Voironnais, Sud Grésivaudan, Région, Département,... »

Nous ne pouvons que nous féliciter de cette prise de position et formons le vœu que le président du SIERG trouvera rapidement à appliquer aux réseaux d'eau la position que le président du SMTC préconise au niveau des réseaux de transport.

Il en va de l'intérêt général et seul ce dernier doit prévaloir.

L'ALTERNATIVE AU PROJET DE DOUBLEMENT DE LA CONDUITE AEP DU GRESIVAUDAN

7. Existe-il une alternative à la solution proposée par le SIERG pour alimenter le Grésivaudan ?

La Régie des Eaux de Grenoble (REG) pourrait fournir beaucoup d'eau au SIERG, et donc à ses collectivités adhérentes et leurs usagers domestiques et industriels, simplement en faisant redescendre, par la seule force de la gravitation, l'eau dont elle remplit sans difficulté les réservoirs qu'elle possède à Bresson et qui servent déjà à alimenter Grenoble et Sassenage. Alors qu'elle vend actuellement en moyenne environ 12 millions de m³ par an à ses abonnés grenoblois et qu'elle livre à Sassenage environ 780 000 m³/an la REG est techniquement prête à multiplier par trois sa production d'eau potable sans investissement supplémentaire.

Avec une conduite alimentée par la REG, le coût du projet, c'est le coût de la conduite et de son raccordement entre le boulevard Jean Pain (ou l'avenue de Valmy) à Grenoble et Crolles. La REG, second fournisseur, apporte de plus une vraie sécurisation du réseau. En effet jusqu'à Gières, le SIERG n'a qu'une conduite.

Le système proposé par le SIERG est plus complexe, plus contraignant en exploitation et donc plus coûteux en investissement et en fonctionnement. De plus, la sécurité industrielle n'est pas assurée. Il n'est donc pas la solution.

8. Pourquoi le SIERG n'a-t-il pas étudié l'alternative consistant à utiliser le réseau de la REG ?

C'est une question à laquelle il est difficile de trouver une réponse pertinente sur un plan économique. Sur le plan politique, certains avancent l'idée que cette solution permet au SIERG, tout en continuant sa politique de croissance, de développer sa zone d'influence auprès de nouvelles communes. La volonté en 2004 de modifier les statuts, heureusement stoppée par le préfet, participait déjà de cette volonté de main mise progressive sur l'ensemble des ressources en eau de la région grenobloise.

LA SECURISATION DES RESEAUX

9. Avec cette réalisation, le réseau d'adduction d'eau du Grésivaudan est-il sécurisé ?

Même pas ! Le parcours de Gières à Crolles reste fragile et complexe en raison de la mise en place de surpresseurs. Par ailleurs, en amont du captage de l'eau et jusqu'à Gières, l'adduction est assurée par une seule canalisation. Pour véritablement sécuriser l'ensemble du réseau, il conviendrait également de doubler la canalisation sur la partie amont.

Le projet soumis à enquête n'intègre cette nécessité que pour plus tard, après l'aboutissement d'une « démarche plus générale menée dans le cadre de la « Communauté de l'Eau » récemment mise en place et dont l'objet est, entre autres, de réfléchir aux différentes possibilités de sécurisation de l'alimentation en eau potable (AEP) de l'agglomération. » (page 14 § 3.6.2 du « Mémoire explicatif du projet »). On inscrit en « projet connexe », un équipement nécessaire à l'atteinte de l'objectif du projet présenté, à savoir, la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable de Crolles !

Il suffirait de construire une conduite partant de la conduite REG du boulevard Jean Pain à hauteur du Forum jusqu'à la conduite du SIERG au carrefour de la Carronnerie à Meylan, soit 1,7 km pour achever le maillage et garantir l'approvisionnement en eau potable du Grésivaudan et notamment la nouvelle conduite.

10. Le SIERG et la REG sont liés par une convention de dépannage mutuel. Concrètement, que se passerait-il en cas de gros problème ?

Des essais de sécurisation mutuelle ont été réalisés en 2000 et actualisés, à la demande du préfet de l'Isère, en 2005.

Il ressort de ces essais que :

- la REG peut sécuriser sans limite de temps 80% du réseau du SIERG. Les 20% restants correspondent aux communes du SIERG situées au sud et plus haut que les réservoirs REG de Bresson. Le SIERG étudie l'installation d'un surpresseur réversible pour achever la sécurisation.
- le SIERG peut sécuriser pendant 24 H. le réseau de la REG. Il devrait ensuite délester certaines communes pour poursuivre l'approvisionnement en eau des Grenoblois.

Ce déséquilibre entre les deux capacités serait aggravé par une augmentation des besoins en eau du Grésivaudan.

11. Quels risques, au regard des « ruines de Séchillienne » et du couloir de la chimie menacent les captages de Rochefort de la ville de Grenoble ?

Les captages de la REG ne sont mis en danger ni par l'effondrement de Séchillienne (cf. rapport Panet 2 janvier 2004) ni par le couloir de la Chimie. Seule la conduite du SIERG est exposée à ces risques.

LE PROJET « EAU D'OLLE »

12. En quoi consiste le projet « Eau d'Olle » dévoilé en mars 2005 ?

Ce projet consiste à capter de l'eau à Allemont (massif de l'Oisans) et à l'acheminer, notamment par un tunnel de 7 km creusé sous Belledonne, jusqu'à Domène (vallée du Grésivaudan) pour un montant estimé à ce jour à plus de 100 millions d'euros HT.

13. Quel est l'intérêt du projet « Eau d'Olle » ?

Selon l'étude commandée par le SIERG à la Société d'Economie Mixte Territoires 38, le projet « Eau d'Olle » vise trois fonctions :

- Apporter une sécurisation aux deux principaux systèmes alimentant l'agglomération, à savoir le SIERG (communes de ceinture) et la REG (Grenoble-ville) ;
- Permettre d'étendre une desserte de qualité vers le Grésivaudan et le Voironnais, notamment là où les dispositifs locaux s'avèrent de plus en plus insuffisants ou obsolètes.
- Permettre de garantir les évolutions moyen et long terme : croissance des populations, croissance des besoins unitaires liés à l'évolution du mode de vie (pavillonnaire), besoins industriels sur les nouveaux pôles de développement (objectif vitalité et objectif équilibre).

14. L'étude « Eau d'Olle » de Territoires 38 est-elle crédible ?

Cette étude ne paraît crédible ni sur le plan technique, ni sur le plan financier.

Sur le plan technique, les arguments de l'étude ne sont pas convaincants car les captages et le réseau de Grenoble ne sont mis en danger ni par l'effondrement de Séchillienne (cf. rapport Panet 2 de janvier 2004) ni par le couloir de la chimie. Seule la conduite du SIERG est exposée à ces risques.

Sur le plan financier, l'approche est confuse et l'exposé ne fait pas apparaître clairement l'état des lieux, l'état des besoins actuels et futurs, les divers scénarii pour faire face à cette évolution assortie d'une planification ainsi qu'un chiffrage clair qui calcule le temps de retour de investissement et la rentabilité réelle ainsi que l'impact pour l'utilisateur final.

Enfin, comment peut-on envisager de dépenser un tel niveau d'argent public pour n'apporter que 20% de volume d'eau supplémentaire (700 l/s de l'Eau d'Olle pour sécuriser 1100 l/s du SIERG + 2400 l/s de la REG) ?

La conclusion n'est guère plus convaincante : « En l'absence d'étude des besoins, on ne peut formaliser d'analyse financière précise ».

L'utilisateur en a-t-il pour son argent ? A 150 000 euros l'étude, on ne peut que s'interroger sur la qualité de l'utilisation de l'argent public au sujet de cette étude.

15. En cas de réalisation du doublement de la canalisation sans maillage avec la REG, le projet Eau d'Olle sera-t-il indispensable ?

Le SIERG a toujours prétendu que non. Or, c'est dans la logique car le doublement de la canalisation ne répond pas au problème de la sécurisation. Et c'est d'ailleurs ce qui ressort en filigrane du dossier soumis à l'enquête publique.

La solution du maillage avec la REG permettrait d'éviter cet investissement colossal tout en sécurisant l'alimentation en eau. C'est la raison pour laquelle, cet ambitieux programme, qui représenterait plus de 150 millions d'euros d'investissements (équivalent à trois fois le coût du stade d'agglomération de Grenoble) à la charge des usagers, doit être élaboré en liaison étroite avec l'ensemble des acteurs de l'eau et privilégier les choix les plus conformes à l'intérêt général.

16. Quelle est la position des élus siégeant au SIERG concernant le projet « Eau d'Olle » ?

Lors de la séance du comité syndical du 20 avril 2005, au cours de laquelle l'étude « Eau d'Olle » a été débattue, il régnait une atmosphère très pesante.

Des commentaires ont été apportés par de trop rares élus mais il n'y a pas eu de débat sur un dossier à 100 millions d'euros. Là encore, étonnant !

L'ASPECT FINANCIER ET LE RISQUE**17. Quels sont les prix actuels pratiqués par le SIERG et la REG ?**

En 2003, le SIERG facturait aux collectivités membres plus de 36 centimes d'euros HT le m³ d'eau. Pendant ce temps, la REG facturait à la commune de Sassenage moins de 19 centimes d'euros HT, soit près de 45% moins cher (c'est le prix du SIERG en 1988) !

18. Quel financement pour le projet de doublement de la conduite d'AEP de Crolles ?

Le dossier soumis à l'enquête (pièce n°4 « Estimation des investissements du programme de travaux ») s'élève à 20,4 millions d'euros HT (hors travaux de restructuration de pompage et de stockage de Crolles). Il est porté à 26,2 millions d'euros HT en incluant ces travaux dont le dossier dit qu'ils devront se faire.

L'appel d'offres lancé en 2003 par le SIERG auprès des entreprises s'élève à 18,4 millions d'euros HT. L'actualisation de 2005 fixe le projet à environ 19,6 millions d'euros HT.

Le financement est assuré à hauteur de 10 millions d'euros HT par le SIERG. Le solde, soit plus de 8,5 millions d'euros HT serait financées par les deux communes concernées (Bernin et Crolles) sous forme de participation.

19. Est-on assuré de la pérennité de l'engagement des entreprises en terme de besoin en eau dans les années à venir ?

Les entreprises de micro électronique, principales consommatrices d'eau dans le Grésivaudan, ne se sont pas engagées sur leur besoin en eau sur le long terme. Au de la Sans même parler de risque de délocalisations, on sait que des concurrents de la première entreprise concernée utilisent un autre process n'utilisant pas d'eau potable pour nettoyer les plaques de silicium.

20. Quels sont les risques financiers pris par les communes, donc les abonnés, avec le projet « Eau d'Olle » ?

La dette du SIERG, par voie de conséquence celle des communes membres, augmenterait d'environ 90 millions d'euros, soit plus de 400 euros par abonné.

En ce qui concerne la seule commune de Bernin, le montant de la dette à la charge de la commune augmenterait de plus de 3 713 000 euros, soit 1 200 euros par habitant !

Pour des informations complémentaires sur ces projets et sur la gestion de l'eau, consultez les sites : <http://eausecours.free.fr> et www.bernin.info

Participez à l'enquête publique en déposant vos remarques dans les mairies de Crolles, Bernin, St Nazaire, St Ismier, Montbonnot, Meylan, Gières.

Vous pouvez demander la tenue d'un débat public à M. le Commissaire Enquêteur en nous retournant le document disponible sur les deux sites et dans la présente Lettre d'Eau Secours.

LE COLLECTIF A ECRIT AU PRESIDENT DU SIERG, A DIFFERENTES PERSONNALITÉS, AU MEDIAS LOCAUX ET AUX MEMBRES DU COMITÉ DES USAGERS DE L'EAU DE LA VILLE DE GRENOBLE

Collectif Eau de la région grenobloise (COERG)
coerg@wanadoo.fr 106 bis, rue Abbé Grégoire – 38 000 GRENOBLE

Monsieur Claude BERTRAND
président du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Grenobloise
rue de Normandie 38433 Echirolles cedex

Grenoble, le 10 juillet 2005

Objet : Projet de doublement de la canalisation d'alimentation en eau potable du Grésivaudan

Monsieur le président,

Vous avez été amené à proposer un projet de doublement de la canalisation d'alimentation en eau potable du Grésivaudan pour répondre principalement à l'évolution des besoins des industries de la micro électronique.

Ce projet doit faire l'objet d'une 3^è enquête publique en septembre prochain. Il s'inscrit dans un contexte où le plus important consommateur en eau potable de la vallée a annoncé récemment la suppression de 1 000 emplois en France, dont une centaine sur le seul site de Crolles. Il ne tient pas compte d'une perspective d'évolution vers un process moins consommateur d'eau, souhaitable en terme de développement durable.

Nous sommes favorables à ce que ces industries se développent dans la vallée du Grésivaudan. Cependant, et sans entrer dans le débat sur les prévisions de consommation en eau de ces dernières, nous nous posons des questions sur la présentation du projet soumis à enquête publique :

- si le raccordement de la canalisation supplémentaire au réseau du Syndicat des Eaux de la Région Grenobloise (Sierg) devait être retenu, la mise en place de surpresseurs dans sa partie amont serait nécessaire et viendrait renchérir le coût affiché du projet d'ores et déjà estimé à plus de 26 millions d'euros hors taxes. De plus, le projet ne serait pas sécurisé en raison des risques de Séchilienne et ceux du couloir de la chimie qui affectent les puits de captage et le réseau du Sierg.

- l'alternative consistant à raccorder la canalisation au réseau de la Régie des Eaux de Grenoble (Reg) n'est pas présentée ce qui ne permet pas d'évaluer le bilan coûts/avantages des deux hypothèses. Or, ce " raccordement Reg " permettrait, d'une part, d'éviter la mise en place de surpresseurs dans la partie amont, donc de réduire les coûts, et, d'autre part, de sécuriser tout le système d'adduction en eau potable du Grésivaudan, les puits de captage de la Reg n'étant soumis ni aux risques de Séchilienne, ni à ceux du couloir de la chimie. Ce maillage permettrait également au Sierg de ne pas envisager de mobiliser sa " ressource potentielle complémentaire de 1m3/s " sur le site de l'Eau d'Olle, alors que les captages de la Reg sont surabondants, évitant de ce fait un investissement supplémentaire de plus de 100 millions d'euros hors taxes.

Il est donc impératif que, dès à présent, le Sierg indique si l'hypothèse " raccordement Reg " n'est pas plus économique.

Si aucune étude n'a été menée concernant l'hypothèse " raccordement Reg ", ce que nous regretterions, il devient urgent, face aux questions posées et aux oppositions, dont la nôtre, de renoncer, ou du moins de surseoir, à la création de cette canalisation.

Nous souhaitons vivement que les réflexions ci-dessus vous amènent à nous communiquer les compléments d'information nécessaires. Nous serons alors à votre disposition pour tout échange ou débat public, y compris contradictoire.

Nous vous prions de croire, Monsieur le président, en l'expression de notre ferme détermination.

Le Collectif Eau de la région grenobloise,

Pour Eau Secours, Daniel HIRIART, président
Pour les Verts de Meylan, Marie-Odile NOVELLI, présidente
Pour UFC Que Choisir Grenoble, Pierre VERNET, président
Pour les Verts du Grésivaudan, Didier DEPLANCKE, président

Pour Meydia, Robert VIGNON, président
Pour Bernin info, Didier MEDORI, président
Pour l'Action Municipale Ismerusienne, Roger BARLET, vice président

Copie :

- | | |
|--|---|
| - Mesdames et messieurs les membres du comité syndical du Sierg | - Monsieur le président du syndicat des eaux de la Dhuy |
| - Monsieur le président du conseil général de l'Isère | - Monsieur le préfet de l'Isère |
| - Mesdames et Messieurs les conseillers généraux de l'Isère | - Monsieur le directeur régional de l'environnement |
| - Mesdames et Messieurs les maires des communes membres du Sierg | - Monsieur le directeur départemental de l'équipement |
| - Mesdames et Messieurs les maires des communes du pays du Grésivaudan | - Monsieur le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales |
| - Monsieur le président du Syndicat mixte du Schéma directeur de la région grenobloise | - Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt |
| - Monsieur le président de la communauté de l'eau du Syndicat mixte du Schéma directeur de la région grenobloise | - Madame la directrice du site ST Microelectronics Crolles |
| - Monsieur le président de la Reg | - Monsieur le président du Syndicat des Industries de Tubes du ELelectroniques Et Semiconducteurs |
| | - Agence de l'Eau Rhône Méditerranée |

Comité des usagers du service public de l'eau de Grenoble

OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT D'ACTIVITES 2004 DE LA REGIE DES EAUX DE GRENOBLE - GRENOBLE, LE 9 JUILLET 2005 -

Le comité des usagers félicite l'ensemble de la Régie pour la qualité de ce rapport d'activité.

Cependant, afin de pouvoir intervenir pertinemment sur ce rapport, il serait opportun qu'à l'avenir le projet de rapport soit communiqué aux membres du comité quelques jours avant la réunion du comité et non en séance.

Ce rapport d'activités complète le rapport sur le prix et la qualité de l'eau dont nous avons eu connaissance le 26 avril 2005 en application du décret n° 95-635 du 23 mai 1995. Il répond aux exigences de l'article 53 des statuts de la régie.

L'étude de ce rapport permet de préciser les capacités des ressources en eau potable du site de Rochefort :

Le volume de pompage réservé est de 207 360 m³/ jour (2400 l/s) ;La capacité maximale actuelle de pompage est de 1 37 600 m³/ jour (3 puits principaux + 2 de secours) ;Le volume moyen produit en 2004 est de 42 489 m³/ jour, soit 31% de la capacité maximale actuelle et 20,5 % du volume réservé ;Le volume journalier maximum produit (le 28 juin) en 2004 est de 60 892 m³/ jour soit 44,3 % de la capacité maximale et 29,4 % du volume réservé.

Ces chiffres confirment que la production actuelle d'eau est très nettement en dessous des capacités de fourniture des puits actuels. Ainsi, un renforcement de cette production par la construction de pompes supplémentaires peut permettre une sécurisation de la production d'eau potable de la région grenobloise (bassin de 500.000 habitants), sans avoir recours à des prélèvements lointains qui engendreraient des travaux de pompage et d'adduction colossaux.

Cette ressource abondante et de qualité aux portes de l'agglomération doit conduire tous les acteurs de l'eau de la région grenobloise à favoriser la naissance d'une communauté de l'eau ou, tout au moins, les pousser à une réflexion globale sur une gestion cohérente des ressources actuelles en eau. Il en va de la sécurité d'alimentation en eau du grand bassin grenoblois.

Enfin, il est utile de rappeler que :

- Le prix hors taxe du m³ d'eau est passé de 0,6050 € en 2004 à 0,6219 € en 2005 soit une augmentation de 2,79 % ;

- La part fixe semestrielle (HT) est passée de 7,12 € en 2004 à 7,32 € en 2005 soit une augmentation de 2,81 % ;

- La location semestrielle de compteur est passée de 3,02 € en 2004 à 3,10 € en 2005 soit une augmentation de 2,65 %.

Ainsi l'augmentation globale du prix de l'eau, entre 2004 et 2005, est de 2,79 % soit environ une fois et demie l'augmentation du coût de la vie. Le comité des usagers aura donc pour mission en 2005 de surveiller étroitement l'augmentation des prix de l'eau et des parts fixes proposée par la régie pour 2006.

Le président, Guy TOUS

DESTINATAIRE :

Votre adhésion soutiendra notre association qui n'a pas d'autres ressources que les cotisations de ses adhérents.
Elle vous permettra de recevoir par la poste les prochaines Lettres d'Eau-Secours.

ABONNES DOMESTIQUES INDIVIDUELS : Nom

Prénom

Adresse

Tél :

e-mail :

Je peux participer à des actions (rédaction, distribution de tracts ou autres etc.) OUI

NON

J'adhère pour 2005 (8 euros). Chèque à l'ordre de EAU Secours à retourner au siège de l'association.

Pour les copropriétés les montants sont les suivants : 3,05 euros par appartement jusqu'au 50^{ième} ; 1,52 euro du 51^{ième} au 100^{ième} ; 0,76 euro par appartement au delà du 100^{ième}.

Adhérents d'Eau Secours : si la mention 05 ne figure pas sur l'étiquette qui porte votre adresse, c'est que votre cotisation 2005 n'a pas encore été enregistrée.

Eau Secours, association de défense des usagers des services public de l'eau et de l'assainissement

106 bis rue de l'Abbé Grégoire 38 000 GRENOBLE 0476 49 23 27

e-mail : eausecours@free.fr site : <http://eausecours.free.fr>